

Procès-verbal de réunion de conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe

Séance du 22 mars 2018

Nombre de membres : En exercice : 42 Présents : 37 Votants : 40

Sur convocation de M. Christian BRAND, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, en date du 15 mars 2018, le conseil communautaire s'est réuni jeudi 22 mars 2018 à 20h00 à la Maison des services de Sancey.

Etaient Présents:

Philippe Franchini, Christian Vieillard, Martial Mougin, Isabelle Bonnaire, Christian Hérard, Vincent Courty, Bernard Gauthier, Michel Mougey, Francine Bouhelier, Bruno Feuvrier, Régis Denizot, Dominique Perdrix, Ingrid Willemin-Jeannin, Henri Boby, Michel Jouillerot, Charles Schelle, Noël Brand, Germain Grosjean, Paul Meillet représenté par Baptiste Fayard, Frédéric Cartier, Yves Brand, Jean-Jacques Monnot, Jeanne-Antide Chatelain, Jean-Charles Poux, Damien Graizely, Claude Pézeux, Thierry Biguenet, Bertrand Faivre, Christian Berçot représenté par Pascal Grosjean, Colette Cucherousset, Paul Sandoz, Benoit Ciresa représenté par André Luber, Roland Douriaux, Gérard Dutrieux, Claude Bernard, Dominique Ponçot

Absents ayant donné procuration : Henri Bize a donné procuration à Isabelle Bonnaire, Dominique Rouhier a donné procuration à Jean-Charles Poux, Nicolas Garet a donné procuration à Paul Sandoz

Absent excusé : Rémy MOUGEY

Absents : Johann DEVAUX

Après appel des conseillers communautaires et constat du quorum, Mme Francine Bouhelier est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Points ajoutés à l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du dernier conseil
3. Orientations budgétaires
4. SCOT : présentation du scénario de répartition des objectifs de logements
5. Annulation des loyers dus par le Docteur Fernandez de Belleherbe
6. Suppression du poste de rédacteur
7. Recrutement d'un agent chargé de la saison touristique
8. Modification du montant de l'indemnité du Président
9. Ordures ménagères : achat de puces
10. Affaires diverses

1. Points ajoutés à l'ordre du jour

M. le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter quatre sujets à l'ordre du jour :

- Zone d'activités Corvée Mourey : validation du prix de vente des parcelles et signature de la convention pour le déploiement de la fibre.
- Zone d'activités de Vellerot : travaux de raccordement Telecom
- Borne électromobilité
- Convention de mise à disposition de personnel, pour pallier à l'absence de Monsieur Christophe Doiseau, Directeur.

Vote : 40 voix pour

2. Validation des comptes rendus des conseils communautaires du 25 janvier 2018 et du 9 février 2018

M. le Président rappelle les points traités lors des séances du Conseil Communautaire réuni le 25 janvier 2018 et le 9 février 2018 et en l'absence d'observation, demande à l'assemblée d'en valider les comptes rendus.

Vote : 40 voix pour

Monsieur le Maire de Vernois souligne que lors de la séance du 25 janvier, les élus ont pris connaissance de certaines données à l'ouverture de la séance relative aux attributions de compensations et que le vote a suivi rapidement sans que les élus étudient entièrement le document. Il conviendra donc de revenir plus en détail sur le calcul et les répartitions en cours d'année.

3. Débat d'orientation budgétaire

Arrivée de M. Dominique PERDRIX

Le Président fait lecture du Rapport des orientations budgétaires 2018.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Vote : 40 voix pour

4. SCOT : présentation du scénario de répartition des objectifs de logements

Le SCoT du Doubs Central a été approuvé en Comité Syndical le 12 décembre 2016 et est désormais exécutoire.

Le SCoT a établi des prescriptions à l'échelle de secteurs géographiques, qui sont les EPCI avant fusion. Pour la CCPSB, seules les communes de l'ancienne CC du Vallon de Sancey sont concernées.

La CCPSB doit désormais délibérer afin de répartir les volumes par commune. Cela ne concerne pas les bourgs –centres, puisque le SCoT leur a déjà attribué un volume de production de logements et de consommation foncière sur lequel on ne peut pas revenir.

Le scénario de répartition a été présenté lors d'une réunion à laquelle ont été invités tous les maires concernés.

De nombreux échanges ont eu lieu, afin de compléter cette approche et d'intégrer notamment des éléments qualitatifs pouvant limiter la construction, tels que la capacité d'extension ou non de la commune, la capacité en eau et en assainissement, le risque inondation,...

De la même façon, il a été tenu compte des volontés ou non de développement des communes.

Ainsi, il a été établi le scénario suivant :

COMMUNE	POP. MUN. 2017	CROISSANCE	BESOIN EN LOGEMENT TOTAL	ESTIMATIO N OBJECTIF RÉHABILITA TION	BESOIN EN CONSTRUC TION NEUVE	PLAFOND CONSOMM ATION FONCIERE 2017-2032 (HA)
SANCEY-LE-GRAND	931	3%	82	10	72	6,2
SANCEY-LE-LONG	355	3%	29	1	28	2,3
VALONNE	233	3%	15	1	14	1,4
VYT-LES-BELVOIR	180	3%	12	2	11	1,1
SERVIN	188	3%	12	1	11	1,1
VELLEVANS	187	3%	15	4	11	1,1
CROSEY-LE-GRAND	179	3%	10	0	10	1
LANANS	130	3%	10	1	10	1
VELLEROT-LES-BELVOIR	115	3%	10	0	10	1
SURMONT	131	3%	10	0	10	1
RAHON	121	3%	9	1	8	0,8
CROSEY-LE-PETIT	116	3%	8	0	8	0,8
CHAZOT	128	3%	9	1	8	0,8

RANDEVILLERS	106	3%	10	2	8	0,8
BELVOIR	98	3%	6	0	6	0,6
VERNOIS-LES-BELVOIR	63	3%	6	0	6	0,6
VAUDRIVILLERS	81	3%	6	1	5	0,5
ORVE	68	3%	4	0	4	0,4

Il est rappelé à l'assemblée :

1/ qu'une clause de revoyure serait prévue dans 3 ans afin de voir la consommation réelle des communes et effectuer des ajustements si nécessaire ;

2/ que les documents d'urbanisme communaux doivent être conformes au SCoT et intégrer ses objectifs de production.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** la répartition des volumes de production de logements et de consommation foncière pour la construction sur les communes du Vallon de Sancey
- **Charge** le Président d'en informer le Président du PETR du Doubs Central

Vote : 40 voix pour

5. Annulation des loyers dus par le Docteur Fernandez pour le cabinet médical de Belleherbe

Lors d'une rencontre avec les élus, le docteur Fernandez qui occupait le cabinet médical de Belleherbe a confirmé son départ. Pour l'année 2017 le montant de loyers et des charges locatives restant dû s'élève à 3543.30 € TTC. Le bail prévoyant un préavis de 6 mois, il a été convenu de ne pas tenir compte de la dette en contrepartie de la restitution immédiate du local sans préavis.

L'état des lieux a été réalisé le 16 mars et les clefs ont été restituées. Il convient donc d'effacer la dette de 3 401.30 € TTC (loyers + charges locatives + TVA)

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire accepte d'annuler la dette du Docteur Fernandez et autorise le Président à annuler cette dette. Ces crédits ont été prévus au Budget 2018.

Vote : 40 voix pour

6. Suppression d'un poste de rédacteur

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du comité Technique du Centre de Gestion.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 9 janvier 2018

Suite à la mise en disponibilité de Madame Sylvie Febvre qui assurait la comptabilité de plusieurs communes, Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la suppression de l'emploi de Rédacteur, à temps non complet à raison de 20,5h par semaine, service comptabilité des communes.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire approuve la suppression du poste de rédacteur à raison de 20,5 h par semaine et demande au Centre de Gestion de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Vote : 40 voix pour

7. Recrutement d'un chargé de mission tourisme

Suite au départ d'Adrien Sandoz, un recrutement pour l'animation de la saison touristique sera lancé prochainement. Le bureau propose d'embaucher un animateur pour la durée de la saison uniquement soit 5 ou 6 mois pour un temps de travail hebdomadaire de 35h. Le recours à un service civique sera également étudié.

Vote : 40 voix pour

8. Modification du montant de l'indemnité du Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017 relative à l'élection du Président du nouveau conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017 relative aux indemnités de fonction pour le Président et les Vice-Présidents

Vu la demande de Monsieur Christian BRAND, Président, de modifier le montant mensuel de son indemnité,

Considérant de la nécessité de modifier la délibération du 19 janvier 2017 qui faisait référence à l'indice brut de référence 1015 ;

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, décide par 39 voix pour et une abstention des membres présents :

- De modifier l'indemnité versée au Président
- D'octroyer au Président une indemnité à hauteur de 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, liée à sa fonction à compter du 1/01/2018.

- Le conseil communautaire, après en avoir débattu, décide par 35 voix pour et 5 abstentions des membres présents :
- De fixer les indemnités des vice-présidents à hauteur de 12.37% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

9. Ordures ménagères : achat de puces

Avant la fin d'année 2018 et la mise en place du nouveau marché de collecte, tous les bacs jaunes devront être pucés.

Les foyers du Vallon de Sancey ont été équipés en fin d'année 2017 de bacs jaunes 240 L pucés. Aujourd'hui seules les communes de Sancey et de l'ancienne CCEDB sont équipées de bacs jaunes individuels non pucés. 1900 foyers environ sont concernés et devront être pucés dans les prochains mois.

Pour la fourniture des puces nécessaires, 2 entreprises ont été sollicitées et ont transmis les propositions suivantes :

ENTREPRISE	COUT UNITAIRE	QUANTITÉ	COUT TRANSPORT	COUT TOTAL HT	COUT TOTAL TTC
PLASTIC OMNIUM	1.86 €	1950	50 €	3 677 €	4 412.40 €
CITEC	1.98 €	1950	44.40 €	3 905.40 €	4 686.48 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide la proposition de l'entreprise Plastic Omnium, la mieux disante, pour l'achat de 1950 puces pour un coût total de 4 412.40 € TTC.

Vote : 40 voix pour

10. Zone d'activités de Vellerot-Les-Belvoir : raccordement réseaux Telecom

Des travaux doivent être entrepris pour raccorder la zone d'activité au coffret Telecom situé dans le village de Vellerot. 3 entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de ces travaux de raccordement des réseaux Télécom.

La Commission d'Appel d'Offres, sous la Présidence de M. Charles Schelle, (M. Christian Brand n'a pas pris part à la décision car concerné par l'affaire), s'est réunie jeudi 22 mars à 19h30 pour l'ouverture des enveloppes, a analysé les 3 offres et a retenu la société ABS TP pour un montant de 19 934€ HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir la société ABS TP pour un montant de 19 934€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 38 voix pour et 2 abstentions :

- Attribue le marché à la société ABS pour un montant de 19 934€ HT
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

11. Zone d'activités Corvée Mourey : vente de terrain

Le Président présente les projets d'implantation dans la zone d'activités économiques « Corvée Mourey » à Sancey, de l'entreprise RAYMOND Christophe et de l'entreprise CLERC Pascal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DÉCIDE de vendre à l'entreprise RAYMOND Christophe, un terrain d'une surface totale de 1 886m² de la zone d'activités Corvée Mourey au prix de 2 € HT soit 3 772 € HT. A ce montant s'ajouteront la TVA et les éventuels droits de mutation.

DÉCIDE de vendre à l'entreprise CLERC Pascal, un terrain d'une surface totale de 1 606 m² de la zone d'activités Corvée Mourey au prix de 2 € HT soit 3 212 € HT. A ce montant s'ajouteront la TVA et les éventuels droits de mutation.

AUTORISE le Président à signer les actes définitifs et tout document relatif à ces dossiers.

Vote : 28 voix pour

12. Zone d'activités Corvée Mourey : Raccordement à la fibre du bâtiment Relais

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique, le syndicat Doubs très haut débit propose un conventionnement « d'installation, gestion, entretien, et remplacement des lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique » pour le raccordement du bâtiment Relais. Les travaux seront intégralement pris en charge par le Syndicat Doubs Très Haut Débit et permettront ensuite aux occupants du bâtiment d'être éligibles à la fibre.

Vote : 28 voix pour

13. Réserve foncière à vocation économique sur la commune de Provenchère

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-54 du 15 décembre 2016 portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la demande des Élus communautaires du territoire de Belleherbe de soutenir l'essor et la création d'activité économique sur cette partie du territoire ;

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De soutenir le développement économique sur le territoire de Belleherbe et le bourg-centre de Sancey,

- Prend acte de l'accord des maires de l'ancienne communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche, qu'attendu que la commune de Belleherbe ne disposant pas de terrain disponible et la commune de Provenchère bénéficiant de réserve foncière, un terrain dédié à l'activité économique sera prévu sur la commune de Provenchère.
- Valide que le bourg-centre de Sancey sera privilégié en cas de création d'une future zone d'activité

Vote : 40 voix pour

14. Borne électromobilité

Dans le cadre du plan national d'électromobilité, le SYDED a pris l'initiative de déployer des bornes de recharges électriques sur le département. Une borne a d'ores et déjà été installée à Sancey, sur le parking à l'arrière de la Mairie, elle sera raccordée prochainement. Une seconde borne doit être installée à Belleherbe, l'emplacement initial n'ayant pas reçu l'accord de l'architecte des bâtiments de France, 3 autres emplacements ont été proposés et sont en attente de l'accord de l'ABF.

Le coût d'abonnement restera à la charge des communes.

15. Mise à disposition de personnel

En l'absence de Christophe DOISEAU, agent de développement, il convient de prévoir un remplacement provisoire. L'agent du syndicat d'eau de Froidefontaine, Lucie ROUGE, apportera son appui à la CCPSB 1 jour par semaine. Une convention établissant les modalités de mise à disposition sera établie.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le recrutement de cet agent et autorise le Président à signer une convention de mise à disposition de Lucie ROUGE, à raison de 8 heures par semaine pendant l'arrêt de travail de M. Christophe DOISEAU.

Vote : 40 voix pour

16. Affaires diverses

- Pour une facilité de transmission et afin de limiter les impressions papier, le Président propose à l'ensemble des conseillers communautaires de transmettre dorénavant les comptes rendus de réunions par mail. M. Philippe Franchini (Belleherbe) précise qu'il faudra continuer d'envoyer à M. Rémi Mougey les comptes rendus.

Vote : 40 voix pour

BELLEHERBE	FRANCHINI Philippe VIEILLARD Christian MOUGEY Rémy MOUGIN Martial	Absent
BELVOIR	BRAND Christian	
BRETONVILLERS	BONNAIRE Isabelle BIZE Henri	A donné procuration à Isabelle BONNAIRE
CHAMESEY	DEVAUX Johann	Absent excusé
CHARMOILLE	HERARD Christian COURTY Vincent	
CHAZOT	GAUTHIER Bernard	
CROSEY LE GRAND	MOUGEY Michel	

CROSEY LE PETIT	BOUHELIER Francine	
FROIDEVAUX	FEUVRIER Bruno	
LA GRANGE	DENIZOT Régis	
LANANS	PERDRIX Dominique	
LONGEVILLE LES RUSSEY	VUILLEMIN-JEANNIN Ingrid	
ORVE	BOBY Henri	
PESEUX	JOUILLEROT Michel	
PROVENCHERE	SCHELLE Charles	
RAHON	BRAND Noël	

RANDEVILLERS	GROSJEAN Germain	
ROSIERE SUR BARBECHE	FAYARD Baptiste	
SANCEY	CARTIER Frédéric BRAND Yves MONNOT Jean-Jacques CHATELAIN J.Antide POUX Jean-Charles ROUHIER Dominique GRAIZELY Damien PEZEUX Claude BIGUENET Thierry FAIVRE Bertrand	A donné procuration à J-Charles POUX
SERVIN	GROSJEAN Pascal	

SURMONT	CUCHEROUSSET Colette	
VALONNE	SANDOZ Paul GARET Nicolas	A donné procuration à Paul SANDOZ
VAUDRIVILLERS	LUBER André	
VELLEROT LES BELVOIR	DOURIAUX Roland	
VELLEVANS	DUTRIEUX Gérard	
VERNOIS LES BELVOIR	BERNARD Claude	
VYT LES BELVOIR	PONCOT Dominique	